

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2022_211

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur la Place des Anciens d'AFN,

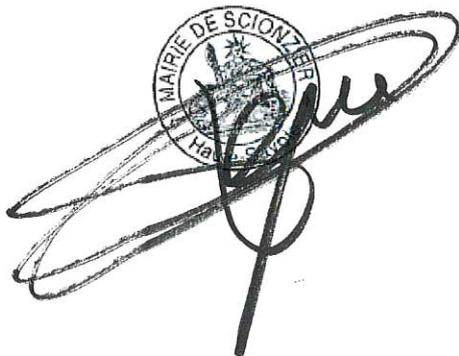
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement n'est autorisé que sur les places de parking matérialisées au sol à compter du **Mardi 11 Octobre 2022**.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A circular official stamp of the Mairie de Scionzier (Haute-Savoie) is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

A Scionzier, le 11/10/2022



A circular official stamp of the Mairie de Scionzier (Haute-Savoie) is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The text "A Scionzier, le 11/10/2022" is written above the stamp.